

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE
GENERALE



Distr.
LIMITEE

A/C.2/L.349
11 novembre 1957
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Douzième session
DEUXIEME COMMISSION
Point 12 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Projet de rapport de la Deuxième Commission

Royaume-Uni. Amendement au projet de rapport
de la Deuxième Commission (A/C.2/L.346)

Au paragraphe 26, remplacer la deuxième phrase, qui est ainsi conçue :

"Sur la suggestion des représentants de l'Egypte et des Etats-Unis, la Commission a décidé d'autoriser le Secrétaire général à joindre au résumé, s'il le juge bon, un petit nombre de documents pertinents autres que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social."

par le texte suivant :

"Le représentant des Etats-Unis a suggéré que la Commission autorise le Secrétaire général à joindre au résumé, s'il le juge bon, un petit nombre de documents pertinents autres que les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social. Le représentant de l'Egypte a appuyé cette suggestion. Lorsqu'elle a examiné son projet de rapport, la Commission a décidé d'autoriser le Secrétaire général à joindre au résumé, s'il le juge bon, une courte liste de documents pertinents publiés récemment en dehors des Nations Unies, accompagnée de renseignements indiquant où l'on peut obtenir ou consulter ces documents.

57-31306

